

ATTESTATION DE DÉCISION FAVORABLE

SUR UNE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE TITRE DE SÉJOUR

VOS RÉFÉRENCES :

Identifiant (N° étranger): 7203017511

N° de la demande : 4901202309020759489

DATE D'ÉMISSION: 22/01/2024

Nom de naissance : AYOUGAING

KOUAM

Nom d'usage: TATANG TAKAM Prénom: JASMINE PRUDENCE

Né(e) le : 19/08/1991

A: NDIKINIMEKI, CAMEROUN Nationalité: CAMEROUNAISE

Adresse: 3 RUE JULIEN GRACQ

49100 ANGERS FRANCE



Le 22/01/2024, une décision favorable a été prise à la suite de votre demande d'admission au séjour.

Une carte de résident, valable du 12/10/2023 au 11/10/2033 portant la mention Vie privée et familiale va vous être délivré(e). Ce document est actuellement en cours de fabrication.

Cette attestation n'est valable qu'accompagnée du visa de long séjour ou du titre précédemment détenu.

Ce document autorise le franchissement des frontières de l'espace Schengen.

Vous serez prochainement informé(e) de la réception en préfecture ou sous-préfecture de votre titre et des démarches à faire pour venir le retirer. Vous devrez à cette occasion vous acquitter de 225 € correspondant au montant des taxes que vous règlerez par timbre électronique acheté au préalable en ligne, dans un bureau de tabac ou sur les bornes installées dans certains services fiscaux.

